



CCP DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, CPE, PSYEN

DECLARATION PRELABLE FSU –7/6/2021

Monsieur Le Recteur,

Madame la Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Madame la Cheffe de la Division des Personnels enseignants,

Mesdames et Messieurs les membres de la CCP des personnels enseignants

Nous sortons d'une année scolaire hors-norme par les multiples difficultés rencontrées au terme d'une nouvelle année sous épidémie de covid. Les collègues contractuels, sollicités sur des remplacements de courte ou moyenne durée, souvent en postes partagés, témoignent d'une fatigue inédite. Beaucoup s'inquiètent des conséquences de la période de confinement sur le calcul de l'accès au CDI.

Cette année scolaire a été également compliquée pour nos élèves. La FSU et de nombreuses organisations syndicales revendiquent un collectif budgétaire pour répondre aux besoins inédits des élèves après une année scolaire complexe qui a pu accroître les inégalités.

Les conditions de la rentrée 2021 inquiètent nos collègues. Quelles seront les conséquences des recrutements d'étudiants-alternants sur les emplois ? Nous demandons qu'un regard particulier soit porté aux collègues en CDD n'ayant pas été sollicités depuis fin mai, afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur décompte pour l'accès au CDI par rapport aux collègues recrutés pour l'année scolaire complète.

La FSU revendique un plan d'urgence de résorption de la précarité qui passe par un plan de recrutement à la hauteur des besoins. A ce propos, les résultats des concours internes sont désormais connus et pour notre académie les taux de réussite ne nous semblent pas à la hauteur de ce que représentent les collègues non-titulaires dans l'emploi.

Nous demandons également qu'un plan de formation renforcé soit proposé aux collègues contractuels pour les accompagner dans la maîtrise de nos métiers de plus en plus complexes et les aider à préparer ces concours de la Fonction publique. Au-delà du congé de formation, ne devrait-on pas imaginer qu'on puisse proposer des aménagements de service aux collègues s'engageant à préparer et se présenter à un concours enseignant ?

Nous vous sollicitons pour disposer d'un état statistique des collègues contractuels dans l'académie selon la nature des contrats (MA, CDI, CDD), avec des indications sur la part des collègues en service partagé et/ou recrutés à une quotité de service incomplète.

Nous sommes souvent sollicités pour la CDIation. Les collègues s'interrogent sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier au terme des six années et sont extrêmement inquiets de se voir proposer des contrats à quotité incomplète voire de ne pas être sollicités. La disparition des CCP d'affectation a jeté un voile qui ne permet plus aux représentants élus de garantir aux personnels le respect de règles d'affectation et d'ancienneté pour les recrutements, ce que les groupes de travail paritaires permettaient. Nous regrettons ce recul qui tourne le dos à des dispositions héritées du Conseil National de la Résistance.

Nous vous remercions de votre attention.